

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La MEL

à vélo

→ Édition 2026-2027

La carte

• Cycling map

Itinéraires et informations

• Itineraries & information

Plus d'informations

→ lillemetropole.fr/se-deplacer-velo

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cèdres lillois

CS 70043

59043 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

Légende

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Bicycle facilities

Piste cyclable ou voie verte ou couloir bus + vélo

Cycle path or greenway or cycle busway

Bande cyclable ou chaudiou

Cycle lane

Chemin cyclable

Cycle path

Rue à circulation apaisée

Traffic-calmed way

ITINÉRAIRES CYCLABLES

Cycling routes

Itinéraire européen

European route

Itinéraire régional

Regional route

Réseau Points-Nœuds

Numbered-nodes cycle network

SERVICES VÉLO

Bike services

Agence livéria

Midality agency office

Abri vélo sécurisé

Secured bike shelter

Aire de service VéloPlus

Bike repair area

SE DÉPLACER SANS SA VOITURE

Moving without your car

Gare, arrêt de train

Train station

Station de métro

Subway station

Station de tramway

Tramway station

SERVICES PUBLICS

Public services

Mairie, mairie de quartier

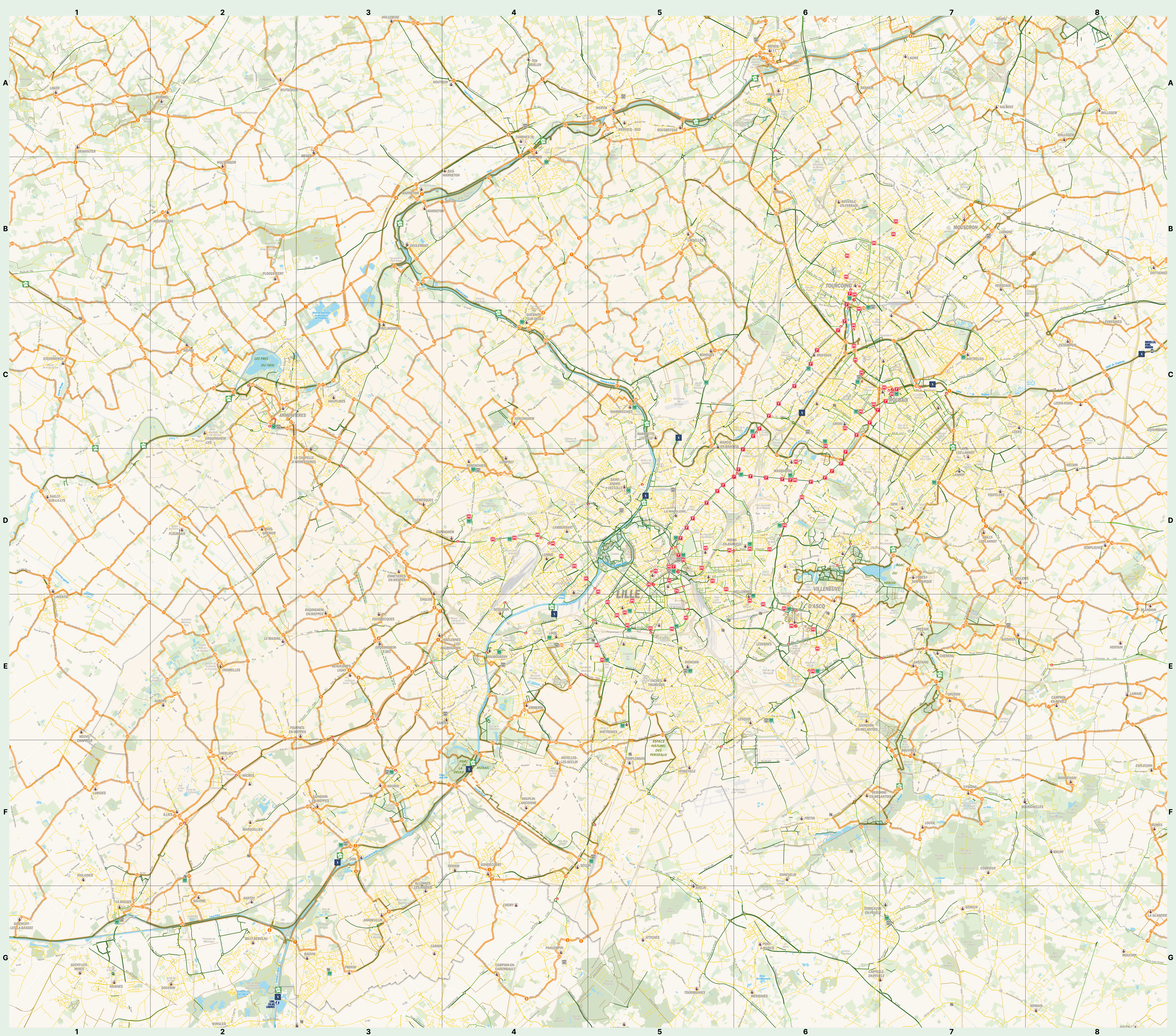
Town Hall, district town hall

Office de tourisme de la MEL

Lille European Metropolis Tourist Office

Office de Tourisme ou Syndicat d'initiative

Tourism office



La MEL investit pour le vélo !

Entre 2020 et 2026, la MEL a investi 120 millions d'euros dans le développement du réseau cyclable

→ 100 millions d'euros dédiés aux aménagements sur voirie;

→ 20 millions d'euros sur le développement de voies vertes et véloroutes.

Au-delà des aménagements, de nombreux projets sont mis en œuvre : Vélo +, réseau points-nœuds, déploiement d'une offre de Vélo à Assistance Électrique et trottinettes en libre-service...

Découvrir les projets et en savoir plus sur la politique cyclable de la MEL

lillemetropole.fr/mobilité-transports.fr



À vélo, roulez bien équipés

Équipements obligatoires

1 Gilet rétro réfléchissant recommandé dans toutes les situations (hors agglomération)

2 Casque enfant (moins de 12 ans)

3 Siège enfant adapté et obligatoire (moins de 5 ans)

4 Feu et catadioptre rouges

5 Catadioptre de roue orange

6 Catadioptre de pédale orange

7 Freins avant et arrière

8 Avertisseur sonore

9 Feu jaune ou blanc et catadioptre blanc

Équipements recommandés

10 Casque

11 Pneus à bandes latérales réfléchissantes

12 Écarteur de danger

13 Rétroviseur

Par arrêté préfectoral, le port du casque est obligatoire dans tout le département du Nord depuis le 1^{er} septembre 2026.

Cette obligation concerne les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards et monoroues. Les vélos ne sont pas concernés.

Les 95 communes de la MEL

Position de l'Hôtel de Ville sur la carte

Allennes-les-Marais	G3	Lesquin	E6
Arnoquin	G3	Lezennes	E6
Arnsang	E7	Lille	D5
Armentières	C2	Linselles	D5
Aubers	E2	Lomme	D4
Baisieux	E7	Lompret	D4
Bauvry	G3	Loos	E4
Beaucamps-Ligny	E3	Lys-lez-Lannoy	D7
Bois-Grenier	D2	Marcq-en-Baroeul	C5
Bondues	C5	Marquette-lez-Lille	C5
Bousbecque	A5	Marquette-lez-Lille	F2
Bouvines	A7	Mons-en-Baroeul	D6
Capbichem	D4	Mouvaux	C6
Clairin	G3	Neuville-en-Ferrain	B6
Clairmarais	E7	Noyelles-les-Secin	F4
Cornines	A4	Pérenchies	D4
Croix	C6	Péronne-en-Mélançois	F6
Dallemont	B3	Prémesques	D3
Don	E3	Provin	G3
Emmerin	E4	Quesnoy-sur-Deûle	C4
Englos	E3	Radinghem-en-Weppes	E3
Ennetières-en-Weppes	D3	Ronchin	E5
Erquinghem-Lys	C2	Roubaix	C7
Erquinghem-le-Sec	E3	Roubaix	C7
Escobecques	E3	Sally-lez-Lannoy	D7
Faches-Thumesnil	E5	Sanghin-en-Mélançois	E6
Forest-sur-Marque	D7	Sanghin-en-Weppes	F3
Fournes-en-Weppes	E3	Saint-André-lez-Lille	D5
Frettinghem	C3	Salomé	O2
Fretin	F6	Santes	E4
Fromelles	E2	Secin	F4
Gruson	E7	Sequedin	E4
Hallennes-lez-Haubourdin	C3	Templemars	F5
Halluin	A6	Toufflers	D7
Hantay	G2	Tourcoing	B6
Haubourdin	E4	Tressin	C7
Hellemmes	D6	Vendeville	F5
Hem	D7	Verlinghem	E4
Herlies	F2	Villeneuve-d'Ascq	E6
Houplin-Ancône	F4	Wambrechies	C5
Houplines	C3	Wambrechies	C5
Illies	F2	Wasquehal	D6
La Bassée	G1	Wattignies	E5
La Chapelle-d'Armentières	C3	Wattignies	C7
La Madeleine	D5	Wavrin	F3
Lambersart	D4	Wervicq-Sud	A5
Lannoy	D7	Wicres	F2
Le Mairnil	E2	Willems	D8
Leers	C7		

La signalisation



Aménagement cyclable
Obligatoire ou conseillé.



Voie verte
Réservée aux piétons, cyclistes, parfois cavaliers et hors de toute circulation motorisée, exception faite des véhicules de service et autres engins agricoles sur certaines voies vertes.



Couloir vélo-bus
Pour une bonne cohabitation, ne les doublez pas par la droite.



Zone 30
Vitesse apaisée, sécurité renforcée.



Zone de rencontre
Priorité aux piétons.



Aire piétonne
Cyclistes, roulez au pas, ou descendez de votre vélo si la réglementation l'impose !



Cédez le passage cycliste aux feux
Apposé sous certains feux, ce panneau autorise les cyclistes à franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder le passage à tous les usagers, en particulier les piétons, bénéficiant du feu « vert ». La ou les directions autorisées sont indiquées par des flèches.



Double sens cyclable
La circulation est interdite dans ce sens, sauf pour les cyclistes.



À l'autre bout de la rue, l'automobiliste rencontre ce panneau.



Les rues adjacentes sont pourvues de ce dernier panneau qui indique que les cyclistes peuvent venir autant de droite que de gauche.



Envie d'aller plus loin ?

La Métropole Européenne de Lille est au cœur d'un réseau cyclable de longue distance. L'intermodalité par le réseau ferroviaire via l'ensemble des gares de la région, françaises comme belges, permet de se projeter sur les différents itinéraires ci-dessous.

→ Les itinéraires européens Eurovélo

Ce sont des itinéraires très longue distance sillonnant les cheminements cyclables nationaux.

La route de la mer LF1 (ou véloroute de la Mer du Nord) est un grand itinéraire cyclable international de 470 km. Elle relie Den Helder aux Pays-Bas à Boulogne-sur-Mer en France. Créée en 1980, c'est la toute première véloroute européenne balisée dans les deux sens.

La véloroute Via Roma Francegins en France relie Canterbury en Angleterre à Brindisi en Italie. Sur 3200 kilomètres, l'Eurovélo 5 passe par 7 pays différents. Elle traverse la Métropole Européenne de Lille en s'appuyant sur les berges de la Deûle et du Canal de Roubaix. Que vous souhaitiez un court séjour ou une longue aventure, l'Eurovélo 5 a quelque chose à offrir à tout le monde !

La véloroute de l'Europe Centrale relie Roscoff en Bretagne à Kiev. Découvrez l'histoire de l'Europe centrale ! Les 5 100 kilomètres de l'Eurovélo 4 permettent notamment de longer le littoral du nord de la France.

La véloroute de la Mer du Nord vous surprendra par sa diversité sur 7 050 kilomètres, de la Norvège à l'Écosse, en passant par les Pays Bas. L'Eurovélo 12 longe le littoral du Nord de la France.



→ Les véloroutes régionales et départementales

Ces itinéraires conseillés relient les agglomérations et les régions les unes aux autres. Ils peuvent emprunter des voies vertes, un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée, des pistes cyclables et bande cyclables mais également de petites routes à faible circulation, avec toujours pour objectif de faire découvrir le patrimoine local des territoires traversés.

La Véloroute du Bassin Minier (V31) relie Lens à Maubuge sur 140 kilomètres. Véritable axe structurant du bassin minier, ce parcours familial vous permet de découvrir la reconversion des anciennes voies de chemins de fer des mines devenues aujourd'hui des corridors de verdure.

La Véloroute du Nord (V32) relie Halluin (Nord) à Paris sur 459 kilomètres. La section entre Arras et Amiens est nommée véloroute de la mémoire. Ouverte en 2015 elle passe par plusieurs sites majeurs de la Première Guerre mondiale. Sur la Métropole Européenne de Lille, elle emprunte les bords de Deûle puis les bords de Lys jusqu'à Halluin.

La Véloroute Au fil de l'eau (V362) relie Étaples à Arras en passant par Montreuil-sur-Mer ou encore Hesdin. Sur 112 kilomètres, profitez des haltes au bord de la Canche pour faire quelques pauses bien méritées. Attention cette véloroute longe en grande partie des routes départementales, elle est déconseillée aux familles ou itinérants débutants.



Les bonnes pratiques face au vol

D'après l'enquête menée en 2023 par l'Académie des Mobilités Actives (ADMA) et la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), chaque année, 350 000 à 580 000 vélos sont déclarés volés en France, 40 % dans des espaces privés contre 80 % dans l'espace public. Et parmi ces vols qui ont eu lieu dans l'espace public, 87 % des vélos volés étaient attachés avec au moins un antivol à un point fixe.

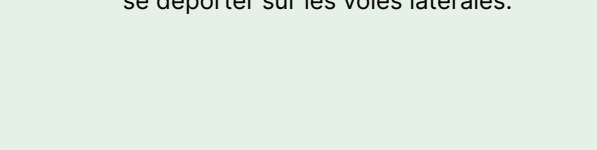
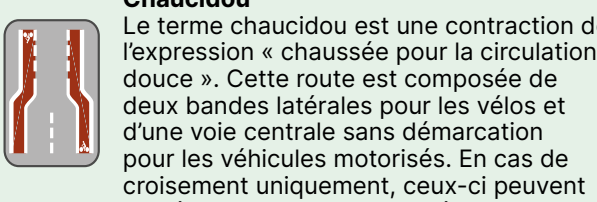
L'antivol en U est le plus efficace contre les vols de vélos !

Attachez votre vélo à un point fixe (arceau ancré au sol). Dans l'idéal, sécuriser le cadre et la roue avant, plus facile à démonter que la roue arrière.

Pensez au marquage Bicycode
un code gravé ou étiqueté sur votre vélo vous identifie comme son propriétaire dans un Fichier National et facilite sa récupération en cas de vol.



Chaucidou
Le terme chaucidou est une contraction de l'expression « chausseée pour la circulation douce ». Cette route est composée de deux bandes latérales pour les vélos et d'une voie centrale sans démarcation pour les véhicules motorisés. En cas de croisement uniquement, ceux-ci peuvent se déporter sur les voies latérales.



Attention aux piétons !

La circulation à vélo sur les trottoirs est interdite. «Seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons ».

Si vous circulez en rollers, skateboard ou trottinette (sans moteur), vous êtes considéré comme un piéton et vous devez rouler sur le trottoir à l'allure du pas.

Si vous utilisez un engin de déplacement électrique (trottinette électrique, hoverboard, gyropode, monoroue, cyclomobile léger), vous devez circuler sur l'aménagement cyclable lorsqu'il existe. Dans le cas contraire, vous pouvez circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et sur les axes piétonniers à condition de rouler à une allure modérée (5 km/h) et de ne pas gêner les piétons, sauf arrêté stipulant de mettre pied à terre.

Les cyclistes et usagers de trottinettes peuvent stationner sur les trottoirs « sous réserve de ne pas constituer un danger pour les autres usagers et de ne pas gêner la circulation ». Attention, ce stationnement n'est qu'une solution de dernier recours. « Les vélos doivent en priorité stationner aux emplacements qui leur sont spécifiquement dévolus ».

Concernant les passages piétons, les cyclistes peuvent les emprunter mais en marchant à côté de leur vélo. Sur les voies vertes, les piétons sont prioritaires.



Souriez, vous êtes comptés

En 2026, la MEL dispose de 48 compteurs automatiques disposés sur les aménagements cyclables sur voirie et 11 compteurs disposés sur les voies vertes. Depuis 2019, les compteurs historiques ont enregistré une progression de 50 % de la pratique cyclable.



Les vélos en libre service

→ V'ille

Accrochés aux bornes, les vélos V'ille vous attendent dans l'espace public de 20 communes de la MEL.

- À partir de 1,85 €/jour.
 - Autorisé à partir de 14 ans.
 - Gratuit pour les moins de 18 ans (avec le titre de transport chargé sur sa carte Pass Pass).
 - 266 stations, près de 2 600 vélos.
- L'abonnement pour un an peut être souscrit par internet ou dans les agences Ilevia, l'abonnement pour un ou sept jours est possible aux bornes équipées.

Plus d'information sur ilevia.fr



→ VAE** et trottinettes électriques

Des trottinettes électriques et vélos à assistance électrique sont disponibles à la location en semi floating* depuis 2023. Ce service, qui concerne plusieurs communes de la MEL, est assuré par un opérateur privé.

Comment cela fonctionne ?

1. Je repère un vélo disponible sur l'espace public ou via l'application.
2. Je le déverrouille en scannant un QR Code.
3. Je circule librement dans la zone autorisée.
4. À la fin du trajet, je gare le vélo dans un espace de stationnement dédié. Le vélo doit être garé correctement sans gêner les piétons, poussettes ou personnes à mobilité réduite.
5. Je prends une photo du stationnement si l'application le demande.

Pour connaître les communes concernées, rendez-vous sur <https://www.lillemetropole.fr/des-trottinettes-et-des-vae-en-libre-service>

*Semi floating : l'engin doit être déposé dans un espace rectangulaire marqué sur l'espace public.

**VAE : Vélo à Assistance Électrique.



Choisissez le vélo !

Tout Lille est accessible en 15 minutes à vélo depuis la gare Lille Flandres.

Le vélo est presque toujours plus rapide que la voiture en ville en heure de pointe.

80 % des déplacements font moins de 5 kilomètres et pourraient être réalisés en vélo en 20 minutes.

Cerise sur le gâteau, 30 minutes de vélo par jour suffisent à améliorer son espérance de vie !



Le réseau points nœuds

En mai 2026, le réseau points nœuds s'étend sur 550 km dont près de 198 km à découvrir grâce aux 7 boucles créées par l'Office de Tourisme Métropolitain au départ notamment du Musée de la Bataille de Fromelles, du LAM, de l'Hôtel de Villes Comines, de la Base de Loisirs des 6 Bonniers, des Gares de Pérenchies, Fretin, Seclin.

Sillonnez les paysages chargés d'histoire, arpentez des chemins méconnus, découvrez le patrimoine caché et secret de nos villes et villages. Attendez-vous à être surpris !

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://www.lillecontient.com>.

Pour savourer pleinement et à votre guise votre balade sur le réseau points-nœuds, il vous suffit de repérer sur la carte les numéros de votre itinéraire, et sur place de suivre les panneaux vert et blanc.

Planifier votre itinéraire grâce au réseau points-nœuds, c'est facile

- Utilisez la carte du réseau sur le recto de la carte MEL à Vélo 2026-2027.
- Repérez ensuite votre itinéraire en notant les points-nœuds.
- Lorsque vous êtes sur place, vous n'avez qu'à suivre les numéros repérés.
- N'oubliez pas d'emporter votre carte MEL à Vélo !

Planifiez également vos itinéraires en ligne sur <https://evasion.lenord.fr> <https://www.fletsnet.be> <https://www.fletsroute.org> <https://www.cyclosm.org>



Des points accueils vélos

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance.

Un établissement « Accueil Vélo » peut être un hébergement, un loueur de cycles, un réparateur de cycles, un restaurateur, un office de tourisme, un site touristique.

Ces établissements sont repérables par le logo Accueil Vélo affiché à l'entrée de l'établissement. Ils pourront vous proposer des équipements adaptés aux cyclistes : abri vélo sécurisé, kit de réparation et des services dédiés : transfert de bagages, lessive et séchage, location et lavage vélo.

Tous ces prestataires sont référencés sur francevelotourisme.com/accueil-velo lilletourism.com/explore/hello-nature/ lille-a-velo/accueil-velo/

Leurs coordonnées sont affichées sur chaque fiche. Nous vous recommandons de privilégier la réservation directe grâce au formulaire de contact.



Grands itinéraires à vélo

